



Quelle procédure à faire

Par **Yann67220**, le **11/06/2015** à **05:08**

Bonjour! Je vous contacte car je suis fait licencié pour inaptitude il y a 1an! Suite au passage de l'inspection du travail et de la médecine du travail, ils ont constaté que le poste que j'occupais était tout simplement non conforme! (Travail en local complètement enfumé sans masque ni lunette ni aérations), aucune visite médicale en 6 ans et fiche de paie incomplète! Je n'ai plus eu de nouvelles de l'inspection du travail, ni de la médecine du travail et j'aurais voulu savoir si je peux encore aller au prud'homme? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **11/06/2015** à **08:29**

Bonjour,
Un an après la prescription n'est pas atteinte et vous pourriez encore exercer un recours sous réserve sur certains points que vous n'avez pas signé un reçu pour solde de tout compte sans l'avoir dénoncé dans les 6 mois...